

médecins du bord avaient résolu ma luxation, mais apparemment que j'étais plus fort ; ma dépression nerveuse et mes lésions intérieures ne me permettaient plus de supporter des effors aussi puissants. " C'est bien, Messieurs, restons-en là pour ce soir ; je me rendrai demain à l'hôpital Notre-Dame, je me laisserai mettre sous l'influence du chloroforme, et, pour me l'appliquer, je demanderai le plus honnête des médecins de la ville, (la compagnie exceptée) M. le Dr Desrosiers."

Je passai la nuit dans un cauchemar fiévreux. A neuf heures, le lendemain matin, le Dr Leroux me conduisait à l'Hôpital dans une voiture fermée, j'y trouvai Brosseau, Desrosiers, et quatre autres jeunes médecins, sept en tout. On m'étendit, nu comme Notre-Seigneur, sur ma croix, un banc-lit. Par quatre fois, M. Desrosiers me fit respirer, dans un carnet, la vapeur qui endort. Je sentis la cervelle qui me trotta, j'entendais une musique de cloches argentines. J'entrai dans un autre monde. Cependant mes amis me tirailèrent, me torturèrent dix minutes durant. Quand soudain je revins à la lumière et à la connaissance, ils étaient à ligaturer de bandelettes mon bras malade. J'avais l'épaule soulagée, il ne me restait plus de cet écartellement que les traces de leurs mains et de leurs griffes par tout le corps.

Mon bras a été remis à perfection, et ne me fait aucunement souffrir. Le plus grave de l'accident consiste dans les lésions intérieures dont je ne puis encore constater l'étendue, et dans une dépression nerveuse qui s'est d'abord manifestée par des crampes, puis par une agitation fébrile, puis par un affaissement général. Je revins lundi soir à St-Lin, où je reçois les soins les plus affectueux et les plus intelligents. Je garde ma chambre depuis lors, je garde mon lit ; cette réclusion forcée m'est aussi pénible que la maladie elle-même.

Les affaires universitaires vont bien. Les fondations de notre bâtie sur la rue St-Denis, 180 pieds sur 80, ayant treize pieds de profondeur, sont sortis de terre. Les soumissions ont été demandées et reçues pour le reste de l'édifice ; les contrats définitifs seront donnés probablement d'ici à quelques semaines. N'allez pas vous arrêter à quelques rumeurs, qui ont paru dernièrement dans certains journaux à la cervelle légère : c'est le fait de deux ou trois hommes qui, pour des motifs personnels, voudraient créer de l'agitation, et qui ont fait un complet fiasco.

Encore une fois, je vous remercie de vos paroles de sympathie, je remercie Madame Dubuc, je salue vos enfants, j'embrasse Barthé sans oublier Lucien et le gros philosophe, et je me souscris avec beaucoup d'amitié,

Monsieur le Juge,
Votre tout dévoué serviteur,
J. B. PROULX, ptre.

Les moindres commentaires dépareraient certainement ce morceau de haute liesse.

Tout y est.

UNIVERSITAIRE

LE SYSTEME DES FRERES CONDAMNÉ

Après plusieurs jours de tiraillements la commission scolaire d'Ottawa s'est enfin décidée à prendre position. Nous pouvons dire que dernièrement certains commissaires ont pris toutes les positions : ils ont été tantôt contre les frères et dans un autre moment ils étaient en faveur de ces derniers. Cela prouve que ces commissaires ne sont pas maîtres de leurs actes et cela prouve encore plus qu'ils ne comprennent point la portée de la mission qui leur est confiée par le peuple.

En face de l'opinion publique déterminée à obtenir des réformes et de la sanglante censure qu'ont reçue les frères de la part de la dernière commission d'enquête, nos commissaires d'écoles ont été obligés de condamner le système éducationnel des frères et d'exiger de ceux-ci l'adoption de toutes les réformes demandées avec tant d'instances par la population. Les commissaires, dans la motion qu'ils ont votée, déclarent qu'ils consentent à engager les frères pour une autre année parce qu'il est trop tard aujourd'hui pour trouver d'autres maîtres et que, de plus, si d'ici au 25 décembre prochain les frères n'ont pas introduit les réformes demandées, l'engagement cessera à la fin de l'année scolaire de 1895-96.

Disons, tout de suite, que nous avons peu de foi dans l'action de la majorité des membres du comité français. Ils sont peut-être sincères, mais ils n'ont pas la force de caractère voulue ; ils ne sont pas faits de l'étoffe avec laquelle l'on fait les réformateurs et les défenseurs des droits du peuple. L'on nous dit que quelques-uns ont conscience de leur faiblesse et qu'ils voudraient se voir bien loin du bureau des écoles.

Voilà ce qui prouve combien le peuple doit être scrupuleux dans le choix qu'il fait de ceux à qui doivent être confiées des charges de responsabilité ; et combien aussi le peuple doit se dénier de ses prétendus amis dont la besogne est de flatter certaines influences pour se hisser, sous de faux prétextes, à des charges dont ils ne comprennent ni la portée, ni la responsabilité.

Nous n'hésitons pas ici à dire que les frères n'introduiront pas les réformes que la population demande et que la loi exige. Ils feront peut-être un simulacre de réforme, mais ils n'établiront pas l'uniformité des livres : cela mettrait fin à leur monopole. Il est très probable que, dans la prochaine session de la législature d'Ontario, la loi sera changée de façon à défendre